OEA/Ser.W

CIDI/INF.399/21

14 janvier 2021

Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DE L’ARGENTINE PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET LA PROPOSITION DE SLOGAN ET DE THÈMES POUR LA XXIe CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DU TRAVAIL, QUI AURA LIEU EN SEPTEMBRE

2021

“2020 – Année du Général Manuel Belgrano”

***Mission permanente de la République argentine***

***près l’Organisation des États Américains***

**OEA 219**

La mission permanente de la République argentine près l’OEA présente ses compliments au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), et au nom du Ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale de l’Argentine, a l’honneur de lui transmettre la proposition de l’Argentine relative au slogan et aux thèmes de la XXIe Conférence interaméricaine des ministres du travail, qui aura lieu à Buenos Aires (Argentina) en septembre 2021.

À cet égard, elle demande que cette question soit inscrite à l’ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).

La mission permanente de la République argentine près l’OEA saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) les assurances de sa très haute considération.

Washington D.C., le 18 décembre 2020

Au Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI)

Organisation des États Américains

Washington D.C.

**PROPOSITION D’ORDRE DU JOUR POUR LA**

**XXIe CONFÉRENCE INTERAMÉRICAINE DES MINISTRES DU TRAVAIL (CIMT)**

**DE L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)**

(Présentée par la délégation de l’Argentine)

**SLOGAN DE LA XXIe CIMT :Construire un monde du travail plus résilient assorti de développement durable, d’emploi digne et d’inclusion sociale**

**THÈMES :**

1. **La contribution du monde du travail à la reprise suite à la crise post-Covid-19 et au développement de sociétés plus résilientes, justes et équitables**

* Cette liste comporte les éléments suivants :
* Politiques actives visant à réduire et/ou éliminer l’inégalité, la pauvreté, le chômage et la précarisation du travail suite à la Covid-19; détruire l’inertie de la Covid-19 qui engendre des inégalités;
* Renforcement, universalisation et changements importants relatifs à l’inclusion dans la sécurité sociale et la protection sociale;
* Lutte contre l’inégalité dans toutes ses dimensions : revenus, accès à des occasions et respect garanti des droits à l’éducation et à l’égalité des sexes;
* Inclusion dans le milieu du travail et non-discrimination dans le monde du travail; redirection des efforts visant la prise en charge de populations en situation de plus grande vulnérabilité;
* Stratégies et politiques actives de formalisation de l’emploi et réduction/élimination du travail au noir;
* Promotion de l’entreprise durable;
* Coordination entre ministères du travail, les acteurs du monde du travail et les organisations de la société civile;
* Renforcer l’intégration régionale dans les chaines de valeur afin de créer et de garantir un travail digne.
* Sous-thème spécial et indépendant :
  + Effets différentiés de la Covid-19 selon le sexe;
  + Égalité des sexes, inclusion des femmes au travail, dans des conditions d’égalité et exemptes de quelque type de violence que ce soit, habilitation des femmes;
  + Partage des tâches à la maison et co-responsabilité;
  + Politiques actives visant à développer et formaliser l’économie des soins

1. **Une meilleure articulation entre l’économie, l’éducation, la santé et le travail pour faire face aux effets de la crise et atteindre le travail de l’avenir que nous voulons**

* Cette liste comporte les éléments suivants :
* Articulation des politiques macroéconomiques, en matière de travail, de santé et d’emploi et cohérence entre elles pour faire face à la crise économique, réduire le chômage et obtenir une pleine relance à moyen terme accompagnée de travail digne et d’entreprises durables;
* Renforcement de la santé et de la sécurité au travail, renforçant une approche préventive; actualisation de protocoles et de normes relatifs à la prise en charge d’urgences sanitaires;
* Formation tout au long de la vie; développement d’habiletés pertinentes pour des changements dans le monde du travail, y compris les compétences générales;
* Éducation et formation technique et professionnelle (EFTP – TVET); formation en vue du travail; rôle des nouvelles technologies dans l’éducation et la formation;
* Emploi des jeunes; services d’emploi;
* Articulation entre la formation professionnelle et le système d’éducation formel; initiative dans le domaine des affaires;
* Lien entre la demande de travail et les formations offertes; cadres nationaux et régionaux de qualification.

1. **Dialogue social visant à sortir de la crise et à atteindre un avenir du travail accompagné de justice sociale**

* Cette liste comporte les éléments suivants :
* Le dialogue social en tant qu’articulateur de solutions visant à amener une reprise de l’économie et une réduction du chômage après la Covid-19;
* Le dialogue social dans la formulation de politiques publiques, en tant que producteur de confiance entre le gouvernement et les acteurs sociaux,
* Dialogue social visant le respect effectif des principes et des droits fondamentaux au travail,
* Dialogue social visant le renforcement d’entreprises durables, et d’une conduite responsable en affaires,
* Le dialogue social en tant que mécanisme de règlement des différends.

1. **Renforcement des ministères du travail en vue de faire face aux changements émergeants du monde du travail et aux effets de la pandémie**

* Cette liste comporte les éléments suivants :
* Rôle des ministères du travail dans la révision, la formulation et l’adaptation des politiques publiques en matière d’emploi et de travail;
* Formation et renforcement de capacités humaines; défis auxquels les ministères sont confrontés face à de nouvelles formes de travail, en particulier le télétravail;
* Renforcement de la coopération régionale dans des domaines et sur des thèmes liés à l’avenir du travail (développement d’habiletés, de technologies, de durabilité de la sécurité sociale);
* Respect des lois du travail et respect effectif de principes et de droits fondamentaux au travail (liberté d’association et liberté syndicale; reconnaissance effective du droit à la négociation collective; élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire; abolition effective du travail des enfants; enfin, élimination de la discrimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession)
* Promotion de politiques d’inclusion sociale des enfants et des adolescents par le biais de l’éducation et de politiques d’aide intégrées;
* Migration pour des raisons de travail;
* Inspection du travail, y compris le renforcement de l’inspection face aux niveaux croissants de précarisation causés par la pandémie de Covid-19, et les nouvelles formes de travail (télétravail, plateformes numériques, notamment).
* Élaboration de lois relatives à la problématique du télétravail, au travail utilisant des plateformes numériques, l’alternance entre lieu de travail et travail à distance, conçue et réalisée avec la participation de syndicats, d’employés et du Gouvernement.

CIDRP03058F04